

47900-1	Matériaux et articles devant servir exclusivement dans la fabrication des produits énumérés dans les numéros tarifaires 47600-1, 47605-1, 47805-1, 47810-1, 47815-1, 47820-1, 47826-1, 47830-1 et 47835-1.....	En fr.	En fr.	En fr.	Divers	Divers
51100-1	Clubs de golf et leurs pièces achevées: raquettes et cadres de raquettes et battes de base-ball; balles de toutes sortes devant servir aux sports, aux jeux ou à l'athlétisme, n.d.....	15 p.c.	20 p.c.	35 p.c.	15 p.c.	35 p.c.
51125-1	Cannes de toutes espèces, n.d.....	15 p.c.	20 p.c.	35 p.c.	15 p.c.	35 p.c.
69550-1	Films cinématographiques et films fixes, avec ou sans bande sonore, qui doivent être mis aux archives et dont la projection se ferait sans but lucratif, selon les règlements que peut prescrire le Ministre.....	En fr.	En fr.	En fr.	1½c. le pied linéaire 1½c. le pied linéaire (Max. de 20 p.c.)	3c. 3c. (Max. de 30 p.c.)
69605-1	Appareils (et leurs accessoires), ustensiles, instruments et préparations scientifiques, y compris les boîtes et les bouteilles qui les contiennent; vente pour les travaux de laboratoire et les travaux scientifiques; cartes géographiques, graphiques, films cinématographiques, films fixes, microfilms, diapositives et autres reproductions photographiques ou illustrations; brochures et revues; reproductions d'œuvres d'art; enregistrements sonores et magnéto-phoniques; stencils et cartes spécialement conçus pour la préparation de fiches de bibliothèques; modèles fixes ou mobiles; animaux devant servir de sujets de recherches ou d'expériences; plantes vivantes, graines, boutures, bourgeons, scions, tubercules, bulbes et rhizomes; équipement mécanique non désigné autrement dans le présent numéro lorsqu'il est d'une classe ou d'une espèce non faite au Canada; pièces de tout ce qui précède. Tous les articles qui précèdent lorsqu'ils sont à l'usage d'une société ou institution consacrée ou établie exclusivement à des fins religieuses, éducatives, scientifiques ou littéraires, ou pour l'encouragement des beaux-arts (savoir l'architecture, la sculpture, la peinture, la gravure et la musique), ou à l'usage d'un hôpital, d'une bibliothèque ou d'une musée publics, d'une université, d'un collège, d'une académie, d'une école ou d'un séminaire au Canada et non destinés à la vente ni à la location, sauf aux établissements mentionnés ci-dessus, selon les règlements que peut prescrire le Ministre.....	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.